COURRIER DE L'OUEST DU MARDI 5 FÉVRIER 2019

MAZIÈRES-EN-GÂTINE

Projets: « On ne pourra pas tout faire »

Evoqués lors du conseil municipal, vendredi 1er février, les projets d'investissements sont nombreux et des priorités devront se dégager.

Besoins d'investissements 2019. Jean-Marie Morisset, rapporteur de la commission des finances, précise : « Nous sommes optimistes pour préparer le budget. Nous avons quelques marges de manœuvre que nous n'avions pas l'an dernier ». Alain Clairand poursuit : « Claude Largeau et Jacques Fradin, ont essayé de mettre tous les besoins, ce que nous devrions faire sur la commune. ».

Ainsi, on parle d'enfouissement des réseaux rue de la Vérronnerie, du champ de foire, du petit bourg; des eaux pluviales rue du Pré-Martinet et de la Verronnerie; des réserves à incendie au Fougeret, à la Cironnière, à Beauchamps; de l'éclairage public, rue du Poirier. On évoque aussi les ouvertures de la Boutique solidaire; la chaudière de la bibliothèque; les peintures routières rue de Niort; le Mémorial; les travaux de ralentissement du bourg; le sol de l'espace associatif; les cavurnes; le moteur des cloches ou encore l'achat d'un camion benne. « On ne pourra pas tout faire », estime le maire et des priorités seront définies. Une question reste toutefois en suspens « Faut-il détruire le château d'eau? ».

Protection des données. Alain Clairand, le maire, a expliqué le Règlement général sur la protection des données (RGPD). « Cette nouvelle législation, beaucoup plus ciblée, demande de protéger les données personnelles et s'applique aux entreprises

et aux collectivités. Chaque entité doit avoir un plan. Qui va faire la cartographie dans nos papiers sur informatique, gérer les risques, organiser, documenter, désigner un pilote. Pour une petite commune comme la nôtre, c'est un peu compliqué. Le centre de gestion, nous a consultés et propose de s'associer pour faire un appel d'offres, afin qu'un acteur puisse mettre en place le RGPD. » Les élus donnent leur accord pour s'associer à l'appel d'offres proposé par le centre de gestion et en étudier les conclusions. Taux d'imposition. La commune n'augmentera pas les taux des taxes locales cette année.

Ancienne trésorerie. Des estimations ont été faites. Les conseillers décident de visiter les locaux pour débattre du prix de vente lors du prochain conseil municipal.

